



## PROGRAMME FORMATION

# Comptabilité générale en entreprise artisanale du bâtiment

## Objectifs de formation

- Assurer la saisie des écritures comptables courantes d'une entreprise artisanale du bâtiment.
- Réaliser les opérations relatives à l'activité de l'entreprise en utilisant notamment un logiciel de comptabilité.
- Comprendre un bilan et un compte de résultat.
- Préparer les opérations comptables de fin d'exercice dans une entreprise artisanale du bâtiment.

## Programme détaillé

### Introduction à la comptabilité

- L'organisation comptable d'une entreprise
- Les notions comptables : débit et crédit, compte, mouvements, charges et produits, ...
- Les enregistrements des opérations courantes : achats/ventes (HT/TTC)/trésorerie/avoirs)

### Opérations comptables de fin d'exercice

- Les inventaires, les stocks et les variations des stocks, les différents types d'amortissements
- Les dépréciations, les provisions
- Les charges et produits constatés d'avance, à répartir
- Les opérations de fin d'exercice à réaliser sur le grand livre et la balance

### Bilan et compte de résultat

- La construction du compte de résultat et du bilan
- Les différentes rubriques d'un bilan et d'un compte de résultat
- Les liens entre bilan et compte de résultat

### Logiciel de comptabilité

- Les fonctionnalités d'un logiciel de comptabilité et exigences réglementaires associées
- La prise en mains du logiciel pour une entreprise
- La consultation des comptes, les traitements et éditions en comptabilité informatique
- Lien avec la gestion commerciale

✓ **Durée** : 8 jours – 56 heures

✓ **Public visé** :

Chefs d'entreprise, conjoint(e) salarié(e)  
ou conjoint(e) collaborateur ou salarié(e).

✓ **Pré-requis** :

Aucun

✓ **Animation** :

Formateur qualifié et expérimenté.

✓ **Moyens pédagogiques** :

- Remise d'un support de formation
- Exercices de mise en situation

✓ **Moyens techniques** :

- Salle équipée avec vidéo-projecteur

✓ **Evaluation et sanction de la formation** :

- Feuilles d'émargement collectives
- Attestations individuelles de présence
- Vérification des acquis par des exercices tout au long de la formation